

**Document à retourner à : AIR COURTAGES ASSURANCES - Centre de gestion AFKITE - Hôtel d'Entreprises Pierre Blanche 330 Allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS FRANCE**

Nouvel adhérent  oui  non Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Si mineur, représentant légal (nom, prénom, date de naissance) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

E-mail (obligatoire) \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_

Nom de l'école \_\_\_\_\_ Code école AFKite (obligatoire / à réclamer à l'école) \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

Régime profession :  Salarié  TNS (Travailleur Non Salarié)  Sans emploi  Autre

Responsabilité Civile (Obligatoire) dommages causés aux autres / Individuelle Accident (IA) dommages à vous même / L'assistance rapatriement (AR) Prend en charge les frais de recherche et de secours en mer comme en montagne et organise l'assistance et le rapatriement en France ou à l'étranger (à l'exception de quelques pays, se référer à la notice d'information)

## VOS GARANTIES CHOISIES

VOTRE STATUT	OBLIGATOIRE		FACULTATIF mais vivement conseillé			POUR LA PRATIQUE AVEC EMPLOI (PASSAGER(S))		TOTAL PRIME ANNUELLE FORFAITAIRE
	COTISATIONS AFKITE (comprenant Assistance Rapatriement)	RESPONSABILITÉ CIVILE KITE (RC)	INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT* (IA) - 1 seul choix possible			EXTENSION RAPATRIEMENT PASSAGERS OBLIGATOIRE si passager)	INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER (IA PASSAGER)	
			10 000 €	16 000 €	32 000 €		10 000 €	A régler à l'ordre d'air courtage
<input type="checkbox"/> MONITEUR	31 € <input checked="" type="checkbox"/>	80 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= ..... €
<input type="checkbox"/> PRATIQUANT	31 € <input checked="" type="checkbox"/>	8 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= ..... €
<input type="checkbox"/> PRATIQUANT MINEUR	23 € <input checked="" type="checkbox"/>	8 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= ..... €
<input type="checkbox"/> ÉLÈVE	23 € <input checked="" type="checkbox"/>	6 € <input checked="" type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	28 € <input type="checkbox"/>	43 € <input type="checkbox"/>	35 € <input type="checkbox"/>	23 € <input type="checkbox"/>	= ..... €

\* L'IA Praticant comprend un capital en cas de décès/invalidité, frais médicaux, frais de thérapie sportive. Exclusivement pour les moniteurs AFKite et les membres non moniteurs AFKite ayant un statut de TNS (Travailleur Non Salarié) : L'IA comprend une garantie Indemnités Journalières (IJ) de 35 €/jour (cf. notice d'information).

+ 2 € pour AJOUTER : Participation aux sites de pratique (facultatif)

- 4 € pour RETIRER : l'Assistance Rapatriement (déconseillé)

**TOTAL = ..... €**

## BÉNÉFICIAIRES (en cas de décès) N° \_\_\_\_\_

A compléter pour l'option IA Praticant (Nom / Prénom / Date de naissance / Adresse)

En cas de non déclaration se référer à la notice d'information pour connaître la clause bénéficiaire.

## DATE D'EFFET SOUHAITÉE

\_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Contrat de 12 mois, à durée ferme, sans tacite reconduction.

Règlement par chèque à l'ordre de :  
**AIR COURTAGES ASSURANCES**  
ou par carte bancaire  
via la souscription en ligne sur  
[www.air-assurances.com/afkite](http://www.air-assurances.com/afkite)  
Tel : 09 70 65 01 13  
[afkite@air-assurances.com](mailto:afkite@air-assurances.com)  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

Je suis conscient que le kite (glisse aérotractée) est une activité potentiellement dangereuse. Je déclare, qu'à ma connaissance : mon état de santé ne présente pas à ce jour de contre-indication à la pratique de la glisse aérotractée, sur quelque support que ce soit ; ET je n'ai pas subi d'opération chirurgicale, ni eu de maladie ou d'accident susceptible de présenter un risque particulier pour la pratique de la glisse aérotractée ; ET je ne suis pas enceinte. Si je suis élève, je m'engage à respecter toute consigne que me donnerait le moniteur. Si j'ai plus de 59 ans, je dois avoir un certificat d'aptitude médicale de non contre-indication à la pratique du KITE daté de moins de 2 ans. En outre, je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information assurance, des documents d'information sur les produits d'assurances (Fiches DIPA), de la Fiche d'Information et de Conseil, et la Fiche d'information légale d'AIR COURTAGES ASSURANCES disponible également sur notre site <https://www.air-assurances.com/mentions-legales>. J'accepte par ailleurs les termes, limites, conditions et exclusions de la notice d'information assurance et des contrats d'assurances disponibles sur [www.air-assurances.com/afkite](http://www.air-assurances.com/afkite) (Espace Adhérents). Enfin, je prends note que les capitaux proposés en Individuelle Accident peuvent s'avérer insuffisants et qu'il est vivement conseillé de souscrire des garanties ou des capitaux complémentaires.

**IN KITE WE TRUST**

Fait le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

L'association française de kite, l'AFKITE, et ses écoles, ont le devoir de vous informer et de vous conseiller sur les solutions d'assurances mises à votre disposition, en tant que pratiquant de kite. C'est la raison pour laquelle vous trouverez dans ce document une explication simplifiée des garanties d'assurances proposées par notre courtier Air Courtage Assurances. Toute l'équipe AFKITE vous souhaite une bonne glisse !

**ATTENTION :** Ce verso est purement indicatif et non contractuel. L'assuré doit se référer à la notice d'information jointe et prendre connaissance des exclusions, conditions et limites des garanties des polices souscrites par l'AFKite qui sont disponibles sur [www.air-assurances.eu/afkite](http://www.air-assurances.eu/afkite) ou sur simple demande auprès d'AIR COURTAGE ASSURANCES ou de l'AFKITE.

**LA RESPONSABILITE CIVILE (RC), l'assurance obligatoire :** Afin de se conformer à l'article L321-1 du Code du Sport imposant une obligation d'assurances pour les associations et sociétés sportives, l'AFKite a souscrit pour le compte de ses membres un contrat d'assurance groupe RESPONSABILITE CIVILE KITE. Cette assurance est donc obligatoire. La RC KITE prend en charge les dommages matériels et/ou corporels que vous pourriez causer aux autres lors de vos activités de kite. Si vous emportez des passagers, vous devez souscrire l'option RC EMPORT (obligatoire). *Attention : Cette garantie ne couvre pas vos propres dommages corporels en tant que pratiquant de kite! Nous vous conseillons vivement de souscrire une individuelle accident (IA).*

**LES GARANTIES OPTIONNELLES, mais vivement recommandées :**

**L'INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA) :** Conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, l'AFKite propose à ses membres une INDIVIDUELLE ACCIDENT. Cette garantie, optionnelle, mais vivement conseillée, vous couvre pour les dommages corporels que vous êtes susceptible de vous causer à vous-même en cas de DECES ou INVALIDITE PERMANENTE partielle ou totale. Vous bénéficiez également d'une garantie FRAIS MEDICAUX et FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE.

**ATTENTION :** L'IA prévoit une garantie INDEMNITES JOURNALIERES (IJ) en cas d'arrêt de travail mais elle est exclusivement réservée aux moniteurs professionnels et aux membres de l'AFKite non moniteur ayant un statut de TNS (Travailleur Non Salarié). Pour ces mêmes personnes, il est possible de souscrire des IJ complémentaires. Cette IJ est toujours conditionnée à une perte de revenu et vient en complément des remboursements ou indemnités du régime obligatoire ou tout autre régime de prévoyance collective ou par un contrat d'assurance souscrit antérieurement, sans que l'Assuré puisse percevoir au total une somme supérieure au montant de ses revenus. Ces garanties peuvent s'avérer insuffisantes au regard de votre situation personnelle et/ou professionnelle. Nous vous conseillons de souscrire des capitaux et/ou des garanties complémentaires en contactant AIR COURTAGE ASSURANCES. Possibilité de souscrire en ligne des FRAIS MEDICAUX / INVALIDITE jusqu'à 96 000 € sur [www.air-assurances.com/afkite](http://www.air-assurances.com/afkite)

**L'INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER(S) - (IA PAS-SAGER) :** Cette garantie peut être souscrite par tout Kiteur qui emmène un passager (notamment en catakite, kite-buggy ou kite biplace) ET qui a souscrit une RC EMPORT DE PASSAGER(S). Cette assurance est FACULTATIVE, et couvre le PAS-SAGER NON DESIGNÉ qu'il soit ou non membre de l'AFKITE. Elle viendra en complément de l'assurance RC EMPORT DE PASSAGER que le Kiteur aura souscrite.

**L'Assistance Rapatriement (AR) vivement conseillée :** Cette garantie, proposée en inclusion à votre cotisation

AFKite (avec possibilité de déduction) prend en charge et organise le cas échéant l'assistance et le rapatriement de l'assuré suite à un accident de Kite en France ou à l'étranger (à l'exception de quelques pays, se référer à la notice d'information). Pas de franchise kilométrique. Cette garantie inclut également les frais de recherches et de secours. (y compris aéroport et montagne)

**ACTIVITES GARANTIES :** La pratique de loisir et/ou compétition, l'enseignement, l'encadrement du kite dans l'ensemble de ses disciplines et quel que soit le support de glisse (Kitesurf, Snow Kite, Catakite, Kite sur terre), et toutes autres activités agréées par l'AFKite, avec ou sans mise en œuvre des moyens nécessaires (dont treuil, simulateur, remorqueur). Sont également couvertes les activités annexes ou connexes et notamment récréatives, sportives, éducatives, entraînements au sol ou en vol ainsi que l'animation, l'encadrement, ou l'enseignement d'une activité de kite (Paris Stand Up Paddle, du Wing ou Wing-folio, windsurf, windsurf, voiliers flottants tractés sur l'eau par un bateau à moteur, tels que bouées, ski nautique, fish à l'exclusion de la pratique du parachute ascensionnel.

**EFFECTIF ET DUREE :** La cotisation AFKITE et les garanties souscrites par l'assuré sont acquises pendant 12 mois à compter de votre souscription. Elles prennent automatiquement fin sans renouvellement automatique au terme de cette période. Il faut penser à les renouveler chaque année....

**LIMITES GÉOGRAPHIQUES :** MONDE ENTIER, à l'exception de quelques pays, dont notamment USA et CANADA (se reporter à la notice d'information)

**Procédure à suivre en cas de sinistre :** Prière d'adresser dans les 5 jours votre déclaration d'accident par écrit à AIR COURTAGE ASSURANCES. Passé ce délai, l'Assureur pourrait vous refuser sa garantie. Le formulaire est disponible auprès d'AIR COURTAGE ASSURANCES ou l'AFKite ou peut être téléchargé sur [www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com) (Espace AFKITE)

**Si vous souhaitez modifier votre contrat d'assurances en ajoutant des garanties présentées ci-dessus, merci de prendre contact avec AIR COURTAGE ASSURANCES. Les primes annuelles sont forfaitaires.**

Tous les contrats proposés sont spécialement étudiés par l'AFKite pour le compte de ses membres, VOUS.

Notre groupement compte 11 ans de mutualisation et une totale indépendance. L'AFKite est géré avec déontologie et une éthique maximum. Au fil des années nous regroupons les pratiquants les plus responsables et les meilleurs professionnels du kite. Nous sélectionnons les partenaires les plus rigoureux et les plus efficaces. Tous passionnés et soucieux de pratiquer le kite avec le respect d'autrui et de notre environnement. C'est pourquoi aujourd'hui vous pouvez bénéficier des conditions les plus compétitives du marché. Vous pouvez donc être fier d'appartenir à ce grand mouvement qui pousse en harmonie avec notre sport et notre planète. Vous n'êtes pas engagé en tacite reconduction car il vous appartient de manifester annuellement votre volonté d'adhérer